

## Réussite éducative

La Ville du Blanc-Mesnil accompagne la scolarité des élèves du secondaire et de l'enseignement supérieur par la mise en place de différents dispositifs.

### Contrat de réussite

Ce dispositif est encadré par des étudiants blanc-mesnilois ayant signé un contrat de réussite avec la Ville. Ces derniers doivent disposer d'un niveau d'études supérieur à bac+2, afin de d'accompagner les collégiens et lycéens dans leur scolarité. Les dossiers sont à retirer en mairie, auprès de la Direction de la Jeunesse. Une commission valide la liste des étudiants retenus.

Les aides aux devoirs sont réparties géographiquement sur plusieurs sites, afin de permettre une plus grande proximité avec les lieux d'habitation :

- **Maison de quartier du Chemin Notre-Dame** (lundi et jeudi de 17h30 à 19h).
- **Maison de quartier Jean-Jaurès** (lundi, jeudi et vendredi de 17h30 à 19h).
- **Médiathèque Édouard-Glissant** (mardi et vendredi de 17h30 à 19h).

Pendant les vacances scolaires, un accompagnement spécifique portant sur des matières sélectionnées peut se mettre en place à la demande des collégiens et lycéens (groupe de 5 élèves minimum).

### Stage multi-entreprises (collège)

Dans le cadre du parcours Orientation des collégiens de troisième, la Direction de la Jeunesse se propose d'encadrer pendant une semaine, un groupe de 16 élèves pour chacun des 5 collèges de la Ville. L'objectif pendant cette période est de permettre l'immersion dans les entreprises et les filières professionnelles, afin de faire découvrir aux jeunes Blanc-Mesnilois un champ d'activités le plus diversifié possible.

### Soirée des bacheliers

Cet événement vise à récompenser les lycéens ayant obtenu une mention Bien ou Très Bien au baccalauréat en leur offrant une aide au permis ou des chèques-cadeaux dont le montant varie en fonction de la mention. Les parents sont également invités à célébrer cette occasion particulière.

### Bourse au permis

Ce dispositif apporte une aide au financement du permis de conduire pour des jeunes entre 18 et 30 ans. Un dossier de candidature doit être retiré auprès de la Direction de la Jeunesse. Une commission est chargée de valider la liste des dossiers retenus. En contrepartie, les jeunes doivent proposer un projet d'activité citoyenne au sein d'une association locale.

## Contact

### Direction de la Jeunesse

Hôtel de ville  
1, place Gabriel-Péri  
93150 Le Blanc-Mesnil  
France  
[01 71 82 00 99](tel:0171820099)  
[Courriel](#)

#### Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri  
BP 10076  
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

#### Horaires d'ouverture

**Lundi**

#### Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès  
93150 Le Blanc-Mesnil

#### Horaires d'ouverture

**Lundi**

09:00–12:15, 13:30–17:15

**Mardi**

09:00–12:15, 13:30–19:45

09:00–12:30, 14:00–17:30

**Mardi**

14:00–17:30

**Mercredi**

09:00–12:30, 14:00–17:30

**Jeudi**

09:00–12:30, 14:00–17:30

**Vendredi**

09:00–12:30, 14:00–17:30

**Samedi**

09:00–11:45

**Dimanche**

Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

**Mercredi**

09:00–12:15, 13:30–17:15

**Jeudi**

09:00–12:15, 13:30–17:15

**Vendredi**

09:00–12:15, 13:30–17:15

**Samedi**

Fermé

**Dimanche**

Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).